



LISTE DES MALADIES IMPOSANT UNE EVICTION
En collaboration avec Dr Francis-MICHEL, médecin référent

- BRONCIDOLITE, BRONCHITE en phase aiguë (3 jours)
- CONJONCTIVITE (retour possible après 2 jours de traitement)
- COQUELUCHE (5 jours après le début de l'antibiothérapie)
- GALE (3 jours après le début du traitement)
- GASTRO-ENTERITES non documentées (48 heures d'éviction) Escherichia coli ou Schigelles (2 coprocultures négatives)
- GRIPPE (après disparition fièvre et toux)
- HEPATITE A (10 jours après le début de l'ictère)
- HERPES (jusqu'à disparition des papules)
- IMPETIGO (72 heures après le début de l'antibiothérapie)
- MENINGITE (jusqu'à guérison clinique, déclaration obligatoire DDASS) Prophylaxie des sujets contacts pour méningocoque
- MUGUET (jusqu'à disparition des plaques blanchâtres)
- OREILLONS (9 jours après l'apparition de la parotidite)
- POUX (jusqu'à disparition des poux et lentes)
- ROUGEOLE (5 jours après le début de l'éruption)
- SCARLATINE et angines à streptocoques (2 jours après le début du traitement)
- TEIGNE du cuir chevelu (retour avec certificat médical de non contagion)
- TUBERCULOSE si le patient est bacillifère
- TYPHOIDE et PARATYPHOIDE (jusqu'à coproculture négative)
- VARICELLE (15 jours après le début de l'éruption).

Dans les cas suivants, ou lorsqu'un enfant a de la fièvre, il est conseillé qu'il reste à la maison afin qu'il se repose et que son état de santé s'améliore rapidement.
Par ailleurs, pour le bien-être des enfants et le bon fonctionnement de la structure, la Direction se réserve le droit d'étudier chaque cas individuellement.

Fait à Ingwiller

Dr MICHEL Francis le 23 février 2015
INGWILLER
RPPS 10002422540